



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 8 avril 2021

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES DE NORMANDIE LE 27 MARS 2021**

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, a approuvé le premier schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) à l'échelle de la Normandie, le 27 mars 2021. Il succède aux deux schémas directeurs régionaux de Basse et Haute-Normandie en vigueur depuis 2015 qui, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, devaient être révisés aux termes des cinq ans.

Le SDREA arrête, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, le cadre selon lequel s'exerce le contrôle des structures et sont délivrées les autorisations d'exploiter sur le territoire normand. Ses objectifs principaux sont de favoriser l'installation des jeunes et de lutter contre les agrandissements excessifs.

Cette révision a été conduite tout au long du second semestre 2020 ; fruit d'une large concertation avec les organisations professionnelles agricoles et les différents acteurs intéressés par le sujet, le projet élaboré a reçu un avis favorable de la Commission régionale de l'agriculture et du monde rural, de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie et du Conseil régional.

En savoir plus : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex